



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

**Conseil d'administration**  
Deuxième session ordinaire  
Rome, 16-20 novembre 2026

Distribution: générale

Date: 31 juillet 2026

Original: anglais

Point 7 de l'ordre du jour

WFP/EB.2/2026/7-A/10/DRAFT

Questions opérationnelles – plans stratégiques  
de pays

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

## Projet de plan stratégique de pays – Tadjikistan (2027-2030)

|                                                                               |                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Durée                                                                         | 1 <sup>er</sup> janvier 2027-31 décembre 2030 |
| Coût total pour le PAM                                                        | 121 097 121 dollars É.-U.                     |
| Score au titre du cadre relatif à l'obligation de rendre compte des résultats | 2,6                                           |

## Projet de décision\*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour le Tadjikistan (2027-2030) (WFP/EB.2/2026/7-A/10), pour un coût total pour le PAM de 121 097 121 dollars É.-U.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

### Coordonnateurs responsables:

M. M. Hollingworth  
Sous-Directeur exécutif  
Département des opérations liées aux  
programmes  
courriel: [matthew.hollingworth@wfp.org](mailto:matthew.hollingworth@wfp.org)

M. S. Hollema  
Directeur de pays  
courriel: [siemon.hollema@wfp.org](mailto:siemon.hollema@wfp.org)

*Le présent plan stratégique de pays (PSP) concorde avec le Plan stratégique du PAM pour 2026-2029 et repose sur les principes humanitaires et le cadre d'action approuvé par le PAM.*

## **Partenariats et priorités programmatiques stratégiques du PAM**

1. Environ 14,5 pour cent des ménages en République du Tadjikistan sont en situation d'insécurité alimentaire et, pour 54,7 pour cent supplémentaires, la situation en matière de sécurité alimentaire est précaire<sup>1</sup>. La proportion de ménages n'ayant pas les moyens d'accéder à une alimentation nutritive est estimée à 56 pour cent.
2. Les carences en micronutriments sont très répandues: l'anémie concerne 35 pour cent des enfants de 6 à 59 mois et 36 pour cent des femmes de 15 à 49 ans. La prévalence de l'anémie s'élève à 30 pour cent chez les femmes enceintes et à 36 pour cent chez les jeunes femmes de 15 à 19 ans<sup>2</sup>.
3. L'insécurité alimentaire et la malnutrition touchent de manière disproportionnée les enfants, les adolescentes et les femmes. La vulnérabilité est particulièrement prononcée dans les communautés se trouvant dans des zones isolées et montagneuses, au sein des populations vivant dans des zones exposées aux catastrophes et parmi les écoliers du cycle primaire qui ne bénéficient toujours pas des programmes de repas scolaires. Les besoins demeurent importants également chez les ménages ruraux à faible revenu, les travailleurs informels, les personnes handicapées et les personnes âgées<sup>3</sup>.
4. Les atouts particuliers du PAM résident dans sa capacité à combiner la portée de ses opérations avec son expertise technique et l'appui au renforcement des systèmes au sein d'un même portefeuille d'activités intégré. En sa qualité de seul organisme des Nations Unies à maintenir une présence opérationnelle continue dans toutes les régions du Tadjikistan, le PAM peut venir en aide aux populations vulnérables qui se trouvent dans des zones reculées en proie aux aléas tout en appuyant les institutions nationales et locales. Il est particulièrement bien placé pour aider les institutions nationales à renforcer des systèmes permettant de protéger les populations vulnérables et de gérer les risques actuels et futurs. Il ressort de l'évaluation du plan stratégique pour le Tadjikistan relatif à la période 2023-2026 et d'examen de contrôle connexes que l'action du PAM est pertinente, mais qu'il est nécessaire de préciser les stratégies de transition et de faire en sorte que l'organisation joue de manière plus systématique un rôle de catalyseur des systèmes nationaux.
5. Le PSP pour 2027-2030 marque un tournant qui consiste à passer d'un portefeuille d'activités principalement axé sur la mise en œuvre directe à un modèle plus sélectif associant l'assistance opérationnelle ciblée au renforcement des systèmes et à la prévention. Le PAM privilégiera: l'action anticipatoire, la préparation aux situations d'urgence et les interventions rapides; l'appui intégré en faveur de la résilience et de la nutrition dans les zones où cet appui peut contribuer à réduire les besoins humanitaires à l'avenir; et les systèmes de protection sociale et de repas scolaires pérennes, à dimension nutritionnelle et réactifs face aux chocs. Il continuera de fournir une assistance directement lorsque les besoins dépasseront les capacités d'intervention nationales ou lorsque des restrictions d'accès et des contraintes opérationnelles nécessiteront son soutien. Les activités de renforcement des capacités seront adaptées aux actions à mener pour transférer la responsabilité des programmes aux autorités nationales. Elles porteront notamment sur les politiques et le financement, le ciblage et l'enregistrement des bénéficiaires, les achats et les chaînes d'approvisionnement, la sécurité sanitaire des

---

<sup>1</sup> PAM. 2026. *Tajikistan Food Security Monitoring System report* (rapport interne).

<sup>2</sup> Organisme de la statistique sous l'autorité du Président de la République du Tadjikistan, Ministère de la santé et de la protection sociale de la population, et ICF. 2025. *Tajikistan Demographic and Health Survey 2023*.

<sup>3</sup> Organisation des Nations Unies, Tadjikistan. 2025. *Tajikistan common country analysis – annual update 2024*.

aliments, le suivi, l'obligation de rendre compte et la préparation aux situations d'urgence. Le PSP est cohérent avec la stratégie nationale de développement du Tadjikistan et les programmes nationaux pertinents concernant la sécurité alimentaire, l'adaptation aux aléas climatiques, la réduction des risques de catastrophe, l'alimentation scolaire et l'aide sociale ciblée<sup>4</sup>.

6. Les priorités transversales seront prises en compte dans toutes les activités. Le PAM encouragera l'adoption d'une bonne nutrition et de régimes alimentaires sains; il s'emploiera à accroître l'autonomisation des femmes et des filles et œuvrera en faveur de l'égalité; il renforcera la protection et la responsabilité à l'égard des personnes touchées; il appuiera la durabilité environnementale; il appliquera les principes humanitaires et prendra en compte les risques liés aux conflits; il s'attachera à développer l'ancrage local; et il intégrera des dispositifs visant à donner des assurances quant à l'action menée. Une attention particulière sera accordée, d'une part, aux femmes, aux enfants, aux jeunes, aux personnes handicapées et aux personnes vivant dans des zones isolées et à risque et, d'autre part, à l'adéquation nutritionnelle de l'assistance fournie par le PAM.
7. L'intégration des programmes est un principe fondamental de la conception du PSP. Le PAM concentrera les interventions dans les zones touchées par l'insécurité alimentaire et exposées à des risques, en s'appuyant sur des activités partagées d'analyse et de ciblage menées en collaboration avec les homologues gouvernementaux et d'autres organisations, afin de relier l'action anticipatoire et l'assistance d'urgence aux activités axées sur le relèvement rapide, les moyens d'existence résilients, les services nutritionnels et les filets de sécurité nationaux. Les liens entre les filières alimentaires locales, l'enrichissement des aliments, les repas scolaires et la protection sociale appuieront les systèmes alimentaires tout en offrant des solutions pour passer de l'assistance à une plus grande autosuffisance et à des services pris en main par les instances nationales.
8. Les partenariats seront à la base de la mise en œuvre, de la transposition à grande échelle et de la pérennisation des activités du PSP. Le PAM collaborera avec les autorités nationales et infranationales, les partenaires des Nations Unies, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi qu'avec les institutions financières internationales, des groupes de la société civile, des organisations locales, des communautés, des établissements universitaires et le secteur privé, en particulier dans le but de renforcer les capacités nationales.
9. Le PSP est harmonisé avec le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable relatif au Tadjikistan pour 2027-2030. Il contribue aux principales réalisations énoncées dans ce document qui portent sur la santé et le bien-être, les possibilités d'apprentissage, d'acquisition de compétences et de génération de revenus, et la résilience climatique et environnementale, et appuie l'instauration d'une gouvernance inclusive et responsable.

---

<sup>4</sup> Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030; programme de sécurité alimentaire 2026-2030; stratégie nationale de gestion des risques de catastrophe pour la période 2019-2030; stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques à l'horizon 2030; programme public de développement de l'alimentation scolaire 2022-2027; programme ciblé d'aide sociale 2011-2030; et plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2027-2030.

**Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les populations vulnérables au Tadjikistan bénéficient d'interventions améliorées, coordonnées et rapides et de mesures d'anticipation, qui garantissent un accès ininterrompu à des aliments nutritifs avant, pendant et après les chocs**

10. Au titre de cet effet direct, le PAM aidera le Gouvernement à renforcer l'action anticipatoire et la préparation et à développer des systèmes d'intervention coordonnés, tout en protégeant les populations vulnérables en cas de chocs.
11. Dans le cadre de l'activité 1, le PAM fournira en temps voulu une assistance alimentaire et nutritionnelle ciblée fondée sur les besoins lorsque les capacités nationales seront dépassées. Le choix entre l'assistance en nature, la distribution d'aliments prêts à consommer ou les transferts de type monétaire se fera en fonction des besoins évalués, de la situation sur les marchés, des conditions d'accès et de la faisabilité opérationnelle. Le ciblage donnera la priorité aux ménages en situation d'insécurité alimentaire grave, aux communautés isolées et aux personnes confrontées à des risques particulièrement élevés en matière de nutrition et de protection.
12. Les investissements effectués dans la préparation contribueront à améliorer la coordination, l'enregistrement des bénéficiaires et le ciblage, la gestion de l'information, l'appui logistique et les chaînes d'approvisionnement aux niveaux national et infranational. Les stocks prépositionnés et les infrastructures publiques existantes, comme les écoles et les cuisines communautaires, pourront être mis à contribution pour acheminer rapidement l'assistance dans les zones reculées et isolées de manière saisonnière. De plus, le PAM fournira une assistance technique et mobilisera des renforts pour faciliter la mise en œuvre d'activités coordonnées d'intervention rapide et de relèvement.
13. Le PAM travaillera aux côtés du Comité des situations d'urgence et de la défense civile<sup>5</sup>, de l'agence hydrométéorologique nationale et d'autres instances pour renforcer les systèmes d'alerte rapide, la surveillance de la sécurité alimentaire et des marchés, la planification d'urgence, ainsi que les facteurs de déclenchement, les protocoles et les financements préalablement convenus dans le cadre de l'action anticipatoire. Dans la mesure du possible, une assistance monétaire, anticipée et d'urgence, sera acheminée par l'intermédiaire du programme public d'aide sociale ciblé, ou en lien avec ce programme, de manière à assurer l'expansion horizontale ou verticale rapide de l'assistance avant et pendant les chocs.
14. Le PAM collaborera avec les institutions gouvernementales, les autorités locales, les organisations humanitaires, les organisations communautaires et les prestataires de services financiers pour renforcer les mécanismes d'intervention gérés par le pays et la préparation locale. Une planification, des simulations et des examens a posteriori seront menés conjointement en vue de renforcer la coordination, de promouvoir l'apprentissage et d'intégrer progressivement les activités essentielles dans les systèmes publics.
15. La protection, la responsabilité à l'égard des personnes touchées, les principes humanitaires, la prise en compte des risques liés aux conflits, la durabilité environnementale et l'ancrage local seront au cœur de la mise en œuvre du PSP. Les communautés participeront aux décisions concernant le ciblage et le choix des modalités d'assistance et auront accès à des mécanismes sécurisés de remontée de l'information. Les ménages remplissant les conditions requises qui ont besoin d'un soutien à plus long terme seront rattachés aux interventions axées sur le relèvement et la résilience relevant de l'effet direct 2 et, le cas échéant, aux interventions de protection sociale relevant de l'effet direct 3.

---

<sup>5</sup> Comité chargé de la gestion des risques de catastrophe, de la protection civile, de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise.

**Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2030, les communautés vulnérables au Tadjikistan jouissent d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable grâce à l'atténuation des répercussions des chocs, à des sources de revenus diversifiées et à des systèmes efficaces qui créent des emplois ruraux et font reculer la malnutrition, ce qui a pour effet de réduire les besoins humanitaires futurs**

16. Au titre de cet effet direct, le PAM travaillera en collaboration avec les communautés vulnérables dans les zones rurales et montagneuses ciblées afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la résilience en renforçant la capacité d'adaptation, en développant la gestion durable des ressources naturelles, en diversifiant les moyens d'existence et en facilitant l'accès à une alimentation nutritive. Un ensemble intégré d'interventions axées sur la résilience apportera un soutien aux ménages et aux personnes exposés à des risques qui sortent progressivement de l'assistance d'urgence, de façon à réduire leur dépendance à l'égard de l'aide humanitaire au fil du temps.
17. Dans le cadre de l'activité 2, le PAM renforcera la résilience des moyens d'existence par la création et la remise en état d'actifs communautaires et familiaux, notamment des infrastructures d'aménagement des bassins versants et d'irrigation, ou à l'aide d'initiatives de restauration des terres. Ces interventions viseront à améliorer les disponibilités alimentaires, à réduire la vulnérabilité face aux chocs environnementaux et à stabiliser l'accès des ménages à l'alimentation. Pour renforcer la capacité d'adaptation, le PAM encouragera la diversification des moyens d'existence et fournira un soutien saisonnier aux ménages vulnérables, l'objectif étant de permettre aux participants de ne plus avoir besoin de l'assistance d'urgence.
18. Le PAM aidera les acteurs nationaux à mettre au point et à utiliser des systèmes d'information sur les risques météorologiques afin de développer les programmes tenant compte des risques et d'éclairer la planification à l'échelle des communautés ainsi que la prise de décisions au niveau national. En collaboration avec les institutions gouvernementales et les partenaires concernés, ces activités contribueront à améliorer la préparation et la capacité d'adaptation et faciliteront l'accès aux possibilités de financement de l'action climatique. Le PAM soutiendra également la participation du Gouvernement aux analyses et à l'échange de connaissances au niveau régional de façon à compléter les programmes menés à l'échelle du pays en évitant les doubles emplois.
19. Dans le cadre de l'activité 3, le PAM appuiera l'amélioration des résultats obtenus en matière de nutrition en garantissant l'accès aux services de prévention et de traitement de la malnutrition dans les zones à haut risque pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes ou allaitantes. Ces activités seront complétées par une assistance technique visant à appuyer la prestation de services nutritionnels par l'intermédiaire des systèmes nationaux, notamment l'intégration des services de prévention et de traitement de la malnutrition dans les soins de santé primaires. Par ailleurs, le PAM appuiera l'enrichissement à grande échelle de la farine de blé<sup>6</sup>, accroîtra les disponibilités locales d'aliments nutritifs spécialisés et encouragera l'adoption de pratiques alimentaires améliorées au moyen d'interventions visant à faire évoluer la société et les comportements. Il contribuera ainsi à l'amélioration durable de la qualité de l'alimentation et préservera le capital humain.
20. Le PAM collaborera avec les ministères chargés de l'agriculture, du travail et de l'emploi, ainsi que de la santé et de la protection sociale, et avec la FAO, l'UNICEF, l'OIM, les institutions locales, des partenaires de recherche et des acteurs du secteur privé. Les partenariats s'appuieront sur la complémentarité des connaissances spécialisées, seront axés sur la

---

<sup>6</sup> La loi n° 1635 de la République du Tadjikistan relative à la fourniture de produits alimentaires enrichis à la population a été officiellement adoptée le 19 juillet 2019. Elle fixe des règles à respecter pour l'enrichissement des aliments de base.

convergence géographique des interventions et encourageront la mise en place de systèmes pérennes pour les marchés et la prestation de services.

21. Les comités communautaires "*jamoatho*"<sup>7</sup>, des groupes d'agriculteurs et les conseils locaux participeront à la planification, à la mise en œuvre et au contrôle. Le PAL'M renforcera les moyens dont ils disposent pour faire fonctionner et entretenir les équipements et mettra en œuvre des plans de transfert des responsabilités et de retrait qui seront assortis de calendriers précis et ancrés dans les processus de développement des districts. Dans l'ensemble des activités, le PAM intégrera les aspects suivants: garanties environnementales et sociales, nutrition, protection, responsabilité à l'égard des personnes touchées et participation effective des femmes aux processus décisionnels concernant les actifs productifs, les revenus et les services.

**Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2030, les populations vulnérables au Tadjikistan reçoivent une assistance par l'intermédiaire d'un système de protection sociale ciblé réactif face aux chocs, qui repose sur un programme de repas scolaires progressivement nationalisé répondant aux besoins nutritionnels des écoliers du cycle primaire, et les partenaires gagnent en efficience grâce aux services à la demande qui leur sont proposés**

22. Dans le cadre de l'effet direct 3 du PSP, le PAM entend renforcer les systèmes nationaux qui contribuent à préserver la sécurité alimentaire, la nutrition et le capital humain à grande échelle. Il appuiera la nationalisation du programme de repas scolaires et transférera progressivement la gestion du programme au Gouvernement et aux communautés locales, tout en développant les systèmes de protection sociale réactifs face aux chocs. À la fin de la période d'exécution du PSP, le Gouvernement assurera davantage la direction, le contrôle, le financement et la responsabilité opérationnelle du programme national de repas scolaires et des systèmes nationaux de protection sociale.
23. Dans le cadre de l'activité 4, le PAM continuera de fournir des repas nutritifs quotidiens dans les écoles prioritaires sélectionnées conjointement avec le Gouvernement par l'entremise du Ministère de l'éducation et des sciences, et concentrera l'appui opérationnel dans les zones où l'insécurité alimentaire, l'éloignement et l'insuffisance des capacités sont les plus marqués. La diversification des menus, les activités visant à faire évoluer la société et les comportements, la mise en place de cuisines et de cantines saines et, lorsque cela sera possible, l'établissement de liens entre les filières alimentaires locales et les écoles contribueront à améliorer la nutrition, la fréquentation scolaire et la continuité des programmes.
24. Le PAM appuiera les politiques, les normes, la coordination interministérielle, les systèmes de données et les accords de cofinancement nécessaires pour parvenir à la prise en main progressive des opérations par le pays. Il expérimentera également des modèles de programmes de repas scolaires utilisant la production locale qui relie les écoles aux producteurs et aux marchés locaux et, si possible, aidera le Gouvernement à les transposer à plus grande échelle. Les associations parents-enseignants ainsi que les autorités locales et les communautés seront associées au contrôle et à la gestion durable des infrastructures et des services scolaires.
25. Le PAM aidera le Ministère de la santé et de la protection sociale ainsi que les autres institutions compétentes à renforcer la couverture, l'adéquation nutritionnelle et la réactivité face aux chocs du système de protection sociale. L'appui consistera principalement à améliorer les mécanismes de ciblage, de transparence<sup>8</sup> et de mise en

<sup>7</sup> Un "*jamoat*" (pluriel, "*jamoatho*") est une unité administrative de troisième niveau, globalement comparable à une municipalité rurale ou à un district local.

<sup>8</sup> Notamment au moyen de mécanismes communautaires de remontée de l'information mis en place par le PAM et de méthodes de ciblage conformes aux priorités transversales de l'organisation.

œuvre, à développer les registres sociaux et les systèmes numériques et à relier les programmes de protection sociale aux systèmes d'alerte rapide et d'information sur les risques afin de permettre l'élargissement sans délai de ces programmes en cas de chocs. Des données factuelles seront produites pour éclairer la conception et la transposition à plus grande échelle de l'assistance gérée par les instances nationales.

26. Dans le cadre de l'activité 5, le PAM assurera des services à la demande en matière d'achats, d'appui logistique, d'entreposage et de gestion à l'intention du Gouvernement et des partenaires selon le principe de recouvrement intégral des coûts, et accompagnera ces services de formations. Cette activité permettra d'améliorer l'efficacité opérationnelle tout en contribuant à la réalisation de l'objectif principal de l'effet direct, à savoir la prise en main des filets de sécurité par le pays.
27. Les priorités transversales seront l'accès inclusif à l'assistance et aux services, la nutrition, la protection, la responsabilité à l'égard des personnes touchées et l'autonomisation des femmes et des filles. Le PAM s'emploiera à développer la participation des femmes à la gestion des repas scolaires et veillera à ce que les décisions relatives au transfert de la responsabilité des activités aux autorités nationales permettent de préserver la continuité des services destinés aux personnes les plus vulnérables.

### **Hierarchisation des priorités**

28. La planification actuelle repose sur l'hypothèse selon laquelle le financement du présent PSP se maintiendra au même niveau, avec l'appui d'une solide base de partenariats. Néanmoins, le PAM adoptera une démarche de hiérarchisation des priorités prudente et tenant compte des risques afin de concentrer les ressources là où elles peuvent avoir un impact maximal sur la sécurité alimentaire et la nutrition, tout en préservant la qualité des programmes, conformément à la stratégie du Tadjikistan en matière de partenariat et de mobilisation de ressources pour 2027-2030. Les priorités seront hiérarchisées au regard des facteurs suivants: gravité des risques en matière d'insécurité alimentaire et de nutrition; exposition aux inondations, aux glissements de terrain, aux sécheresses, aux tremblements de terre et à l'isolement saisonnier; possibilité de mener des interventions superposées de manière à réduire les besoins futurs; faisabilité opérationnelle; et détermination du Gouvernement et des partenaires à assumer la transition.
29. Si les ressources devaient tomber en deçà des niveaux prévus, le PAM donnerait la priorité à l'assistance vitale et anticipatoire, à la fourniture de repas scolaires dans les écoles les plus vulnérables, au soutien nutritionnel en faveur des groupes les plus à risque, ainsi qu'aux investissements dans les systèmes susceptibles de permettre au Gouvernement de prendre en main la transposition à plus grande échelle de l'assistance.

### **Stratégies de transition**

30. La transition est un objectif fondamental du PSP. Le PAM passera progressivement de la mise en œuvre directe à un rôle de catalyseur axé sur les activités de conseil concernant l'élaboration des politiques et la recherche de financements, ainsi que sur l'assistance technique, le renforcement des capacités institutionnelles, la production de données factuelles, l'assurance qualité et l'appui à la mobilisation immédiate de renforts. Pour chaque activité, le PAM définira les objectifs d'étape et les stratégies de transfert des responsabilités en concertation avec les homologues nationaux et locaux. L'assistance directe sera maintenue lorsque les systèmes nationaux ne seront pas encore à même de répondre aux besoins ou lorsque les chocs dépasseront les capacités nationales d'intervention.
31. Le PAM s'emploiera à développer l'ancrage local en établissant des partenariats pérennes avec les autorités régionales, des organisations non gouvernementales locales, des organisations communautaires, des associations parents-enseignants et des acteurs du

secteur privé. À la fin de la période d'exécution du PSP, il entend assumer un rôle mieux délimité et fournir une assistance technique et un appui à la mobilisation immédiate de renforts, tout en conservant les capacités opérationnelles nécessaires pour faire face aux besoins exceptionnels.

## ANNEXE I

## Aperçu de la ligne de visée du plan stratégique pour le Tadjikistan

| TABLEAU 1: APERÇU DE LA LIGNE DE VISÉE DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE TADJIKISTAN (2027-2030) |                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif                                                                                   | Élimination de la faim                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Domaine d'action privilégié                                                                | Intervention face à une crise                                                                                                                                                                                                                                                                              | Renforcement de la résilience                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Causes profondes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Effet direct du PSP</b>                                                                 | <b>Effet direct 1 du PSP:</b> Les populations vulnérables au Tadjikistan bénéficient d'interventions améliorées, coordonnées et rapides et de mesures d'anticipation, qui garantissent un accès ininterrompu à des aliments nutritifs avant, pendant et après les chocs.                                   | <b>Effet direct 2 du PSP:</b> D'ici à 2030, les communautés vulnérables au Tadjikistan jouissent d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable grâce à l'atténuation des répercussions des chocs, à des sources de revenus diversifiées et à des systèmes efficaces qui créent des emplois ruraux et font reculer la malnutrition, ce qui a pour effet de réduire les besoins humanitaires futurs.                                                                                       | <b>Effet direct 3 du PSP:</b> D'ici à 2030, les populations vulnérables au Tadjikistan reçoivent une assistance par l'intermédiaire d'un système de protection sociale ciblé réactif face aux chocs, qui repose sur un programme de repas scolaires progressivement nationalisé répondant aux besoins nutritionnels des écoliers du cycle primaire, et les partenaires gagnent en efficience grâce aux services à la demande qui leur sont proposés.                          |
| <b>Activité</b>                                                                            | <b>Activité 1:</b> Apporter une assistance alimentaire et nutritionnelle adéquate sur le plan nutritionnel aux personnes touchées par une crise et renforcer les capacités nationales dans les domaines de la préparation aux situations d'urgence, de l'action anticipatoire et de l'intervention rapide. | <b>Activité 2:</b> Fournir un appui intégré axé sur la résilience aux ménages et aux communautés vulnérables afin de renforcer les systèmes alimentaires locaux et de réduire la nécessité du recours à l'assistance d'urgence.<br><br><b>Activité 3:</b> Renforcer les systèmes nationaux axés sur la nutrition afin de fournir des services pérennes, en intégrant la prévention et le traitement de la malnutrition dans les systèmes de santé, et développer l'enrichissement des aliments. | <b>Activité 4:</b> Distribuer des repas scolaires nutritifs tout en institutionnalisant l'appropriation nationale et en renforçant les filets de protection sociale réactifs face aux chocs au moyen d'une assistance monétaire ciblée pour protéger les populations les plus vulnérables des chocs.<br><br><b>Activité 5:</b> Fournir des services à la demande aux partenaires de l'action humanitaire et du développement pour améliorer l'efficience de leurs opérations. |

## ANNEXE II

**Budget du portefeuille de pays établi compte tenu des besoins et ventilation des coûts par effet direct du plan stratégique de pays  
(en dollars)**

| TABLEAU 2: BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS ÉTABLI COMPTE TENU DES BESOINS (en dollars) |          |                   |                   |                   |                   |                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| Effet direct du PSP                                                                   | Activité | 2027              | 2028              | 2029              | 2030              | Total              |
| 1                                                                                     | 1        | 1 765 306         | 2 385 508         | 2 701 802         | 2 061 186         | <b>8 913 802</b>   |
| 2                                                                                     | 2        | 14 481 289        | 15 460 678        | 15 535 090        | 15 306 013        | <b>60 783 070</b>  |
|                                                                                       | 3        | 726 424           | 743 200           | 765 312           | 788 279           | <b>3 023 215</b>   |
| 3                                                                                     | 4        | 12 651 676        | 12 578 130        | 11 966 803        | 11 130 669        | <b>48 327 279</b>  |
|                                                                                       | 5        | 12 370            | 12 336            | 12 487            | 12 562            | <b>49 756</b>      |
| <b>Total</b>                                                                          |          | <b>29 637 065</b> | <b>31 179 852</b> | <b>30 981 494</b> | <b>29 298 710</b> | <b>121 097 121</b> |

| TABLEAU 3: VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS (en dollars) |                               |                               |                       |                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------|--------------------|
|                                                                                                       | Effet direct 1 du PSP         | Effet direct 2 du PSP         | Effet direct 3 du PSP | Total              |
| Domaine d'action privilégié                                                                           | Intervention face à une crise | Renforcement de la résilience | Causes profondes      |                    |
| Transferts                                                                                            | 6 414 517                     | 48 529 270                    | 36 913 409            | <b>91 857 196</b>  |
| Mise en œuvre                                                                                         | 1 166 707                     | 5 743 060                     | 4 255 419             | <b>11 165 185</b>  |
| Coûts d'appui directs                                                                                 | 788 544                       | 5 639 674                     | 4 258 654             | <b>10 686 872</b>  |
| <b>Total partiel</b>                                                                                  | <b>8 369 767</b>              | <b>59 912 004</b>             | <b>45 427 482</b>     | <b>113 709 254</b> |
| Coûts d'appui indirects                                                                               | 544 035                       | 3 894 280                     | 2 949 552             | <b>7 387 867</b>   |
| <b>Total</b>                                                                                          | <b>8 913 802</b>              | <b>63 806 285</b>             | <b>48 377 035</b>     | <b>121 097 121</b> |

**ANNEXE III****Nombre de bénéficiaires par année**

| <b>TABLEAU 4: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES PAR ANNÉE</b> |             |             |             |             |                |
|-----------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------|
|                                                     | <b>2027</b> | <b>2028</b> | <b>2029</b> | <b>2030</b> | <b>Total</b>   |
| Total (hors chevauchements)                         | 503 055     | 714 619     | 413 259     | 345 459     | <b>982 996</b> |

## ANNEXE IV

### Suivi, évaluation, données factuelles et gestion des risques

#### Données factuelles sur lesquelles repose le présent plan stratégique

1. **Données factuelles:** L'équipe d'évaluation du PSP pour 2023-2026 a relevé un manque de coordination entre les activités et recommandé d'établir des liens plus clairs entre les interventions face aux crises, les initiatives axées sur la résilience et les systèmes nationaux, d'améliorer la convergence géographique des activités et de mettre en place des stratégies de transition plus explicites.
  - **Suite donnée dans la conception du PSP:** Le PSP compte trois effets directs complémentaires et suit une approche axée sur un programme unique, qui échelonne les activités de façon à passer de l'action anticipatoire à l'intervention d'urgence, puis au relèvement, à la résilience et à la protection sociale. Les activités partagées d'analyse et de ciblage ainsi que la définition d'objectifs d'étape communs permettront d'établir la marche à suivre pour renforcer la convergence.
2. **Données factuelles:** Les évaluateurs ont constaté que les repas scolaires représentaient un atout particulier majeur pour le PAM, mais ont recommandé de renforcer l'institutionnalisation, l'innovation et la planification du transfert des responsabilités aux autorités nationales.
  - **Suite donnée dans la conception du PSP:** Les activités menées au titre de l'effet direct 3 combinent la poursuite de la prestation de services dans les écoles les plus vulnérables et un transfert progressif des responsabilités en fonction du degré de préparation et des capacités du Gouvernement. Dans le cadre du PSP, le PAM prévoit que 38 pour cent des écoles passeront à une assistance gérée par le Gouvernement, tout en soutenant les centres d'alimentation scolaire décentralisés, les réformes du financement et des chaînes d'approvisionnement et, lorsque cela sera possible, la mise en place de modèles de programmes de repas scolaires utilisant la production locale.
3. **Données factuelles:** Dans leurs recommandations concernant les interventions axées sur la résilience et la nutrition mises en œuvre dans le cadre du PSP pour 2023-2026, les évaluateurs ont constaté qu'il était nécessaire de consolider le portefeuille d'activités, de pérenniser plus efficacement les résultats et d'établir des liens entre, d'un côté, les interventions menées au niveau des communautés et, de l'autre, les systèmes alimentaires, le marché du travail, les services de santé et l'information sur les risques.
  - **Suite donnée dans la conception du PSP:** Au titre de l'effet direct 2, le PAM mettra en œuvre un ensemble intégré et géographiquement circonscrit de mesures d'appui en faveur de la résilience. La gestion des actifs et la prestation des services nutritionnels seront ancrées dans les systèmes locaux et nationaux et renforcées par des partenariats complémentaires et une démarche structurée de production de données factuelles.

#### Modalités de suivi, d'évaluation et de production de données factuelles

4. Le PAM utilisera un système de suivi unifié harmonisé avec le Cadre de résultats institutionnels pour 2026-2029 et conforme aux prescriptions minimales en matière de suivi, afin de surveiller les progrès réalisés au titre des trois effets directs du PSP. Le suivi sur le terrain sera réservé en priorité aux sites à haut risque, et un suivi par des tiers et un suivi à distance viendront le compléter lorsque l'accès ou les capacités seront limités. Les

plateformes numériques faciliteront la collecte rapide des données, l'assurance qualité et la ventilation des données par sexe, par âge et par situation au regard du handicap.

5. Le cadre relatif à l'obligation de rendre compte des résultats a été pris en compte dans la planification, le suivi et la communication des informations afin de mieux rendre compte de l'action menée, de renforcer la planification axée sur les résultats et la programmation centrée sur les personnes et de garantir des résultats précis, mesurables et susceptibles de faire l'objet de rapports<sup>1</sup>.
6. Le PAM continuera de mener des activités de veille consacrées à la sécurité alimentaire, aux marchés et aux prix et des activités d'analyse relatives aux alertes rapides et produira des données factuelles sur l'insécurité alimentaire d'origine climatique, l'action anticipatoire, la résilience, les systèmes nutritionnels et la transition vers la prise en main des opérations de repas scolaires par le pays. Des partenariats noués avec le Gouvernement, des établissements universitaires et des partenaires techniques renforceront les mécanismes nationaux de production de données factuelles, et des tableaux de bord, des examens et des forums d'apprentissage éclaireront les décisions relatives aux programmes et aux politiques.
7. Le PSP fera l'objet d'un examen à mi-parcours à la fin de 2028. Des évaluations décentralisées seront consacrées aux programmes intégrés axés sur la résilience et les repas scolaires, et une évaluation centralisée du PSP permettra de déterminer l'efficacité générale de l'action menée et d'éclairer l'élaboration du PSP suivant. Les activités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage viseront à établir dans quelle mesure les ménages réduisent leur dépendance à l'égard de l'aide humanitaire, et si les programmes clés, notamment dans les domaines des repas scolaires, de la protection sociale, de la préparation aux situations d'urgence et des services nutritionnels, sont progressivement gérés et pérennisés par les institutions nationales.

### **Mesures de gestion et d'atténuation des risques**

8. Les principaux risques stratégiques et opérationnels auxquels le PAM est confronté au Tadjikistan sont les suivants: capacités disparates des institutions et des partenaires; marge de manœuvre budgétaire limitée du Gouvernement; lacunes dans les compétences; mise en œuvre insuffisante de l'innovation; et chocs touchant les marchés, les prix des produits alimentaires et les chaînes d'approvisionnement. Les risques financiers et fiduciaires comprennent l'inadéquation des contrôles, les fluctuations des taux de change et des prix et les risques associés aux transferts de type monétaire et aux achats.
9. Pour gérer ces risques, le PAM s'appuiera sur des registres des risques et des mécanismes de gouvernance réexaminés à intervalles réguliers, une hiérarchisation des priorités fondée sur différents scénarios, des partenariats diversifiés, le devoir de diligence, le renforcement des capacités, des évaluations de la performance, le suivi par des tiers et des contrôles internes améliorés relatifs aux achats et aux transferts de type monétaire. La surveillance des marchés, les modalités de transfert flexibles, la planification d'urgence, la mobilisation des donateurs et les dispositifs de maintien des opérations contribueront à garantir la continuité des programmes et l'intégrité fiduciaire. La protection des personnes et la

---

<sup>1</sup> Des indicateurs seront utilisés pour évaluer les aspects suivants: l'émancipation économique des femmes, leur accès à l'assistance alimentaire et aux actifs productifs, leur contrôle sur cette assistance et sur ces actifs et leur participation aux activités de génération de revenus et à la prise de décisions dans le cadre des activités axées sur la résilience; la participation équitable des jeunes et des personnes handicapées; et la participation des femmes à la gestion des repas scolaires. Les indicateurs pertinents et les coûts associés seront pris en compte dans les besoins du portefeuille de pays et dans le cadre logique du PSP. Les résultats seront mesurés une fois par an et communiqués dans les rapports annuels consacrés au pays.

sécurité du personnel seront assurées notamment grâce à des mécanismes confidentiels de remontée de l'information et de signalement, à des mesures de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et aux dispositions relatives au devoir de protection. Des processus de conception participatifs, des analyses des risques liés aux intempéries et une gestion adaptative contribueront à garantir que les programmes du PAM sont sûrs, réactifs et mis en œuvre dans le respect de l'obligation de rendre compte.

## ANNEXE V

### Liens vers les ressources techniques et connexes

De plus amples renseignements relatifs aux opérations et aux budgets peuvent être consultés sur le [portail de données sur les PSP](#)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Conformément à la "[politique en matière de plans stratégiques de pays](#)", approuvée par le Conseil d'administration (WFP/EB.2/2016/4-C/1/Rev.1\*).

**Liste des sigles utilisés dans le présent document**

|        |                                                                     |
|--------|---------------------------------------------------------------------|
| FAO    | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| OIM    | Organisation internationale pour les migrations                     |
| PSP    | plan stratégique de pays                                            |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance                              |